

2026-040

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT CNAS

L'an deux mil vingt-six, le 20 juillet, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le huit juillet 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BOIRARD, Anita BOISHARDY, Muriel CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Maryse MAIRONI, Sabine SELLINI, Claudie SILVESTRE
Monsieur Rémy COUNIL (Président)

Absents excusés :

Mesdames Louise DUCHEMIN, Maryse FAVRE (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)
Monsieur Jean-Marie KLEIN (donne pouvoir à Mme Michèle BARRIOZ)

En cours de remplacement :

Lucien SPIGARELLI

Date de publication : 27 juillet 2026 au 27 septembre 2026

Le Président informe le Conseil d'Administration que par délibération n°2020-055 en date du 16 décembre 2020, le CIAS des Versants d'Aime a adhéré au CNAS.

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires.

Cette adhésion permet pour la collectivité d'être plus attractive et de fidéliser les agents recrutés, d'élargir les prestations d'action sociale proposées au personnel.

Conformément à la délibération n°2020-055 l'adhésion annuelle est renouvelée par tacite reconduction.

Le Président précise qu'à l'issue du renouvellement du Conseil d'Administration, il convient de désigner un élu en qualité de délégué élu pour représenter le CIAS des Versants d'Aime au sein du CNAS.

Le Président procède donc à l'appel des candidatures.

L'administrateur élu se porte candidat :

- Claudie SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, il est procédé à l'élection à main levée.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 11
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 11
- nombre de votes « pour » : 11
- nombre de votes « contre » : 0

Vu l'article L.2121-21 du CGCT,

Vu la délibération n°2020-055 en date du 16 décembre 2020, relative à l'adhésion au CNAS,

Vu la candidature de : Claudie SILVESTRE

DÉSIGNE Claudie SILVESTRE, en qualité de délégué élu pour représenter le CIAS Les Versants d'Aime au sein du CNAS.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 20 JUILLET 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Rémy COUNIL

